



Réponse de ITRON à la consultation publique de l'ARCEP

Sur un projet de décision fixant les conditions d'utilisation des fréquences radioélectriques par des dispositifs à courte portée – Décembre 2020

Transmission par e-mail le 10 Février 2020 à l'adresse : bandeslibres@arcep.fr

Itron a le plaisir de répondre à cette consultation, spécifiquement sur la mise en œuvre sur le territoire français des dispositions introduites par la décision de la Commission européenne 2018/1538 du 11 octobre 2018, qui harmonise les bandes de fréquences 874-876 MHz et 915-921 MHz et leurs conditions techniques d'utilisation pour les dispositifs à courte portée.

Question n°1. Avez-vous des commentaires sur le projet de décision qui suit ?

Réponse Itron : Itron accueille favorablement ce projet de décision de l'ARCEP qui représente un pas dans la bonne direction. L'aboutissement de ce projet permettra à terme à l'industrie française d'avoir accès à un peu plus de spectre de fréquence à haute puissance de transmission et sans licence (« bande libre »). La mise en œuvre sur le territoire français des dispositions introduites par la décision de la Commission européenne susmentionnée conduira inexorablement à plus d'innovation en matière de solutions RF pour le marché français Smart City et Smart Grid/Utility (pour les applications dites *dispositifs à courte portée non spécifiques*). La mise en place de ces quelques canaux de fréquences ne pourrait que stimuler la concurrence, dynamiser l'industrie et l'écosystème des start-up françaises et créer un environnement dynamique permettant à celles-ci de construire de nouvelles solutions pour faire face aux défis du changement climatique.

Question n°2. Voyez-vous par ailleurs des bandes de fréquences alternatives dont il serait pertinent d'envisager l'utilisation selon un régime de « bande libre » ?

Réponse Itron : De notre point de vue, la mise en œuvre, sur le territoire français de canaux sous-GHz supplémentaires pour des transmissions à haute puissance pour les applications dites « *dispositifs à courte portée non spécifiques* » est devenu un enjeu de compétitivité majeur, voire vital, pour de nombreux acteurs de l'industrie IoT qui produisent en France, dont Itron fait partie. Les quelques canaux qui seront disponible à terme vont permettre la mise en place de nouvelles applications et l'amélioration des performances des applications existantes. Cependant, nous estimons que cela n'est pas suffisant pour supporter les besoins futurs de l'industrie et du marché de l'Internet des objets. Il serait souhaitable que la France mette en place sans licence (« bande libre ») des canaux sous-GHz supplémentaires et pour des transmissions à haute puissance. Cela permettra d'harmoniser les performances au niveau international/Européen en comblant le retard de la France vis-à-vis de l'Europe, d'un côté, et de l'Europe vis-à-vis d'autres régions du monde, d'un autre côté.

Nous espérons que ces commentaires recevront un accueil favorable et nous restons à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir.

Cordialement.

Dr. Daniel POPA

EMEA Product Marketing, Itron Networked Solution Business Unit

2 rue de Paris

92190 MEUDON (France)

Mobile: +33 6 34 26 35 54

Email: daniel.popa@itron.com